



## Décomposition du taux d'évolution du produit intérieur brut par habitant

La décomposition du taux de croissance du PIB par habitant peut s'écrire de la manière suivante :

$$\Delta\left(\frac{\text{PIB}}{\text{Pop\_Tot}}\right) = \underbrace{\Delta\left(\frac{\text{PIB}}{\text{HET}}\right)}_{\text{Productivité horaire}} + \underbrace{\Delta\left(\frac{\text{HET}}{\text{Actifs\_occupés}}\right) + \Delta\left(\frac{\text{Actifs\_occupés}}{\text{Pop\_active}}\right) + \Delta\left(\frac{\text{Pop\_active}}{\text{Pop\_}(15-64)}\right) + \Delta\left(\frac{\text{Pop\_}(15-64)}{\text{Pop\_Tot}}\right)}_{\text{Effet de l'utilisation de la main-d'œuvre}}$$

Où

PIB : Produit intérieur brut aux prix de l'année précédente, année de référence 2000.

Pop\_Tot : Population suisse résidente (moyenne annuelle).

HET : Heures effectivement travaillées (volume de travail).

Actifs\_occupés : Personnes actives occupées.

Pop\_active : Population active ou force de travail  
(= personnes actives occupées + personnes sans emploi).

Pop\_(15-64) : Population résidante en âge de travailler (moyenne annuelle).

Et

$\Delta(.)$  Taux de croissance annuel

$\frac{\text{PIB}}{\text{HET}}$  **La productivité horaire du travail** est le rapport entre le PIB et le nombre d'heures effectivement travaillées sur le territoire économique considéré. Ce ratio est un indicateur de l'efficacité avec laquelle le facteur « travail » est utilisé dans le processus de production.

**L'effet de l'utilisation de la main-d'œuvre** exprime, pour une année donnée, le nombre moyen d'heures travaillées par chacun des habitants résidant sur le territoire économique considéré. Cet effet permet de quantifier l'intensité avec laquelle le facteur travail est utilisé dans le processus de production. Il est constitué de quatre variables interdépendantes, à savoir :

$\frac{\text{HET}}{\text{Actifs\_occupés}}$  **La durée moyenne de travail par actif occupé**, c'est-à-dire le nombre d'heures ouvrées durant l'année par les personnes qui occupent un emploi dans les entreprises résidentes. Cette estimation est calculée *par personne active occupée* ;

$\frac{\text{Actifs\_occupés}}{\text{Pop\_active}}$  **L'effet dû au chômage**, défini comme le rapport entre les actifs occupés et la population active ;

$\frac{\text{Pop\_active}}{\text{Pop\_}(15-64)}$  **Le taux de participation des individus sur le marché du travail**, à savoir la proportion de la population active (y compris les personnes sans emploi) dans la population âgée de 15 à 64 ans. Ce ratio représente le rapport entre les personnes qui offrent leur force de travail et la population dite "en âge de travailler" ;

$\frac{\text{Pop\_}(15-64)}{\text{Pop\_Tot}}$  **La part de la population en âge de travailler dans la population résidente totale**, soit le rapport entre la population âgée de 15 à 64 ans et la population totale.

### Renseignements:

Gregory Rais, OFS, Section Structures et conjoncture économiques, tél.: +41 32 71 36677

e-mail: Gregory.Rais@bfs.admin.ch